



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur Règlement 07-2026

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée que lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté le règlement 07-2026 Règlement modifiant le règlement de zonage afin de modifier les limites de la zone FO-1 et y autoriser les maisons de travailleurs.

En conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 26 mars 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 201, rue principale à La Sarre, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à midi.

Donnée à La Sarre, ce 15 avril 2026

Karolane P. Paquin  
Greffière

Certificat de publication

Je, Karolane P. Paquin, greffière de la Ville de La Sarre, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le site internet de la Ville de La Sarre le 15 avril 2026.

Karolane P. Paquin  
Greffière